

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'HÉBÉCOURT 30 JANVIER 2025

Le trente janvier deux mille vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt-quatre janvier vingt-cinq, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; DEFFONTAINES Gérard ; KLOPP Christophe ; SCHMIDT Laurence ; DARRAS Marie-Christine ; BOYENVAL Philippe ; DHORNE Dominique ; BRISSY Emmanuelle ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; TATTEBAUT Michel ; BUDYNEK Stéphanie ;

Absents excusés : DAOLIO Gilbert (pouvoir à L. SCHMIDT) ; THILLOY Jean-François (pouvoir donné à G. DEFFONTAINES).

I – NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Mme Marie-Claire DUBREUCQ comme secrétaire de séance.

II – MISE À APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2024.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 tel qu'il a été envoyé aux membres du Conseil Municipal pour lecture et observations.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024.

III – AIRE DE JEUX POUR ENFANTS, FITNESS ET PLATEAU MULTISPORTS : CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET VALIDATION DU DEVIS.

Les membres de la commission « Jeunesse et vie associative » se sont réunis à plusieurs reprises, Monsieur le Maire les remercie pour leur présence et leurs avis.

Trois ont sociétés ont répondu :

- AGORESPACE
- KOMPAN
- RENOVSPORTS

La commission a fait le choix de la société RENOVSPORTS car :

- AGORESPACE était hors budget et ne proposait pas de fermeture totale du multisports
- KOMPAN n'avait pas répondu à toutes les contraintes et sous-traitait (production Suédoise) pour l'installation.

- RENOVSPORTS a l'avantage de produire en France et de faire poser le matériel par une entreprise locale.

Le dossier a été retravaillé pour ne garder qu'un seul jeu avec des cordes.

Le camion de pompier initialement choisi a été supprimé car ne répondait pas aux normes PMR. Il a été remplacé par une locomotive y répondant.

L'ajout d'un jeu à ressort permet de répondre au cahier des charges des financeurs.

Mme DUBREUCQ fait remarquer que l'installation de ce projet va également générer des frais en raison de la nécessité d'utiliser une ligne de trésorerie.

Elle précise que même si les crédits budgétaires sont suffisants pour couvrir la totalité de l'opération, il sera nécessaire d'avoir de la trésorerie en raison du décalage de l'encaissement des subventions et du FCTVA.

Les jeux pour tout-petits seront dotés d'un sols souple, pour les plus grands d'un sol en cailloux roulés.

L'implantation pourrait se faire pour le city-stade et le fitness sur le terrain de la salle communale et pour les petits sur le terrain derrière la crèche ou la totalité près de la salle.

Les discussions ont porté sur la garantie tant pour les jeux que pour les sols sachant aussi qu'il fallait fixer une limite de prix aux jeux pour rester dans l'enveloppe du projet soumis aux demandes de subventions.

Après la visite de plusieurs sites, celui de Sains-en-Amiénois a été choisi comme modèle : poteaux verts avec grillage en galvanisé, terrain fermé sur les quatre côtés et filet au-dessus.

Cela permettra au club de foot de Rumigny de s'y entraîner.

L'espace fitness fonctionne différemment suivant les communes mais il permet de diversifier l'offre et de répondre aux objectifs des différentes subventions.

Il a été décidé de n'installer que deux machines : le rameur et le squat. Il est nécessaire de choisir rapidement pour ne pas perdre de subventions.

Concernant le coût global, le Maire rappelle que nous avons à financer le projet de commerce et l'achat du terrain derrière l'atelier communal.

Monsieur le Maire fait lecture du détail des trois devis :

- Terrain multisports (city stade) : 99 739.20€ HT

- Espace fitness : 5 125€ HT

- Aire de jeux pour enfants : 63 620.56€ HT.

L'opération est subventionnée pour partie à 80% (Conseil Régional des Hauts de France, Conseil départemental de la Somme et Agence Nationale des Sports) et pour partie à 40% (Conseil Départemental).

Le devis du city stade sera à revoir car il inclut un garage vélos alors que nous en avons déjà un à proximité.

Selon M. le Maire l'ensemble du dossier a déjà été bien travaillé et le choix a été fait sur les jeux les moins chers, en particulier pour la partie subventionnée à 40% (jeux pour enfants).

La discussion a porté sur la nécessité de négocier les prix.

M. le Maire souhaite créer des terrains de boules à côté du multisports et demandera à RENOVSPORTS de préparer le décaissement.

Monsieur le Maire fait un tour de table pour recueillir l'avis de chaque conseiller :

- Pour Stéphanie BUDYNEK tout a bien été dit.

- Laurence SCHMIDT insiste pour garder des souples pour les petits.

- Philippe BOYENVAL estime le devis en phase mais souhaite une négociation efficace.

- Stéphane VAN DE MOORTELE approuve le choix d'une entreprise locale et souhaite également une négociation.

- Gérard DEFFONTAINES, Emmanuelle BRISSY, Marie-Claire DUBREUCQ, Marie DARRAS, Michel TATTEBAUT, Dominique DHORNE et Christophe KLOPP sont favorables au projet et donnent leur accord en espérant une bonne négociation.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le constat qui avait été fait il y a quelques années qu'aucun jeu n'avait été installé sur la commune pour les jeunes enfants et adolescents hébécourtois, ni même de lieu dédié pour partager une activité avec leurs aînés, hormis le terrain enherbé à côté de la salle communale.

Partant de ce constat, la « commission jeunesse et vie associative » a listé les besoins, visité les sites alentours et établi un cahier des charges afin d'obtenir des devis pour un terrain intergénérationnel multisports avec fitness et espace de jeux pour jeunes enfants.

Trois sociétés ont répondu à cet appel d'offres : RENOV'SPORT, KOMPAN et AGORESPACE.

La commission a opté pour le devis de la société RENOV'SPORT car elle a l'avantage de produire en France et de faire poser le matériel par une entreprise locale. La société BOUDIER a fourni un devis pour la réalisation de la plateforme en complément.

Les devis s'élèvent à :

- Plateforme : 27 077.20€

- Multisports et fitness : 83 392.00€

- Aire de jeux pour enfants : 55 915.00€

Total..... 166 384.20€ HT soit 199 661.04€ TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et des membres de la commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les devis de la société RENOV'SPORT et de la société BOUDIER pour un total de 166 384.20€ HT soit 199 661.04€ TTC.

IV – INFORMATIONS DU MAIRE

1/ Monsieur le Maire a reçu des compliments pour la cérémonie des vœux et remercie les participants (conseillers et bénévoles) pour sa préparation.

2/ Suite à la mise en retraite pour invalidité de M. GRAGLIA, la commune doit prendre en charge son indemnité chômage d'environ 900€ par mois. En effet, ne cotisant pas à France Travail pour ses titulaires, elle doit assurer le complément chômage jusqu'à sa retraite complète.

3/ Une réunion s'est tenue à Amiens Métropole avec les maires du Sud Amiénois sur le devenir de la déchèterie située à Rumigny.

Le coût d'entretien est de 216 000€ par an contre 150 000€ il y a deux ans.

Il existe deux solutions : soit la fermer, soit la reprise par Véolia qui valoriserait les déchets.

M. le Maire a proposé une porte avec QR-code comme les autres déchèteries mais Amiens Métropole propose la pose de bennes comme sur les autres communes. Selon elle, les maires en ayant en seraient content.

M. le Maire rappelle que le terrain sur lequel est implantée la déchèterie appartient à Rumigny qui le louait à l'ancienne Communauté de Communes.

La discussion se porte sur le coût de la gestion, sur l'éventuel lieu d'implantation d'une benne et sur le fait les employés communaux seront encore plus sollicités en cas de débordement.

4/ La conférence des maires est prévue ce prochain 1^{er} février avec à l'ordre du jour :

- préparation du BP 2025 ;
- point sur mise en place du réseau des bibliothèques ;
- feuille de route stratégie numérique ;
- organisation de la Rando 39 prévue le 04 mai 2025 ;
- panonceaux « BIENVENUE À AMIENS METROPOLE » ;
- possibilité pour les communes d'acquérir des décorations de Noël (catalogue Leblanc illuminations).

5/ M. le Maire a été contacté par l'agent immobilier qui vend la propriété voisine de l'atelier communal.

Il propose un accord de gré à gré pour l'achat du terrain en emplacement réservé.

M. le Maire a remis le dossier à Me BONNIERE pour obtenir tous les éléments de négociation dans ce dossier.

6/ Appel d'offres travaux commerce : des visites obligatoires du commerce sont prévues les 31/01 et 07/02 pour les entreprises qui soumissionneront.

7/ Les travaux pour modifier l'alimentation du commerce devraient commencer en février avec le passage d'une gaine rue de Plachy depuis l'armoire du Clos de Blimont en souterrain.

V - QUESTIONS DIVERSES

A - Marie-Claire DUBREUCQ

Le couvreur doit venir réparer le toit de la classe préfabriquée demain et fera les gouttières de l'église en février.

B - Gérard DEFFONTAINES

Les employés communaux ont posé le grillage à l'intérieur du clocher de l'église pour empêcher les dégâts de nidification des oiseaux.

S'est occupé de créer une étagère dans le container.

D – Emmanuelle BRISSY signale que le feu récompense est en panne dans le sens Amiens-St-Sauflieu.

Par ailleurs, les trous dans le parking de l'école sont à reboucher.

E – Michel TATTEBAUT signale que lors des fortes intempéries, il a de nouveau eu de l'eau dans sa cave.

Pour ce problème de drainage, M. le Maire doit relancer les services d'Amiens Métropole.

La chaussée Brunehaut est de nouveau dégradée.

F- Dominique DHORNE signale que les comptes du Syndicat Scolaire dégagent un excédent et qu'il n'y a plus de retard dans la comptabilité.

D. HESDIN précise qu'il serait nécessaire d'embaucher quelqu'un car le Président, Maire de Grattepanche, assume la gestion au quotidien ce qui n'est pas son rôle.

H – Christophe KLOPP a remarqué que les véhicules de la rue de la Vallée étaient mieux garés. M. le Maire ajoute que la largeur des places n'étant pas aux normes, la signalisation au sols doit être refaite.

M-C. DUBREUCQ ajoute qu'une haie fleurie devrait être plantée pour empêcher les véhicules de poursuivre leur stationnement sur le gazon.

La séance est levée à 21H50.

La secrétaire,
Marie-Claire DUBREUCQ

Le Maire,
Dominique HESDIN